

## Règlement 4e édition Lema Walking dimanche 27 avril 2025

- a) L'organisateur de la marche ne peut être tenu responsable en cas d'accident ou de maladie.
- b) Chaque membre doit avoir une couverture médicale et d'assurance qui peut, si nécessaire, couvrir tous les frais de transport en ambulance comme en hélicoptère.
- c) Chaque membre doit intervenir en cas de malaise d'un participant et informer rapidement le service de santé présent sur place au numéro 144
- d) Chaque inscrit doit respecter le parcours indiqué.
- e) La marche se tiendra par tous les temps.
- f) Chaque inscrit doit porter de manière visible son dossard selon les instructions données.
- g) Chaque participant recevra un pack de course numérique, téléchargeable sur le site web à l'aide d'un mot de passe.
- h) Il n'est pas possible de retirer le dossard au nom d'un autre inscrit ou dans les jours précédant l'événement.
- i) Il n'y a pas de dépôt pour les sacs à dos et le transport avec le téléphérique.
- j) Le retrait du dossard est possible de 8h50 à 9h10.
- k) Le départ est prévu à 9h15 à Migliaglia.
- l) Toilettes et vestiaires (sans douche) disponibles au sommet et au départ.
- m) Durée maximale du trajet : 4 heures.
- n) Parking disponible dans le terrain et sur la place en face.
- o) Les chiens sont admis. Pour les couples chien/conducteur : seuls les chiens enregistrés régulièrement sont admis  
avec numéro de microchip et en possession d'une assurance RC. Ne seront pas acceptés : chiens non régulièrement enregistrés et sans assurance RC, femelles en chaleur, chiens conduits avec collier à étranglement ou pointes dirigées vers l'intérieur ou avec colliers électriques et chiens avec un état de souffrance évident. Les chiens doivent être tenus en laisse pendant toute la durée de l'événement, y compris dans les aires de repos. Les maîtres de chiens doivent être majeurs.
- p) Aucun ravitaillement n'est prévu sur le trajet. Nous vous conseillons donc d'emporter suffisamment d'eau.
- q) Les membres acceptent la divulgation de leurs données personnelles telles que nom et prénom, adresse privée (rue, code postal et ville), date de naissance, numéro de téléphone, adresse e-mail aux partenaires à moins qu'ils n'interdisent la divulgation des données en envoyant une notification à l'email : [info@sporteventsticino.ch](mailto:info@sporteventsticino.ch). Ces partenaires peuvent utiliser les données pour leurs propres services ou à des fins publicitaires et, dans le cas de sponsors, pour des adresses ciblées et des campagnes téléphoniques préalablement convenues avec l'organisateur en relation avec la manifestation en cours. Vous pouvez à tout moment révoquer votre consentement au transfert de vos données à des tiers.
- r) Les organisateurs partent du principe que chaque participant a pris connaissance du présent règlement officiel et en accepte tous les éléments.
- s) Annulation de l'inscription : Il n'y a pas de remboursement pour ceux qui annulent leur inscription, cependant les inscrits peuvent souscrire une assurance annulation en leur nom auprès d'une assurance de leur choix. En cas de présentation d'un certificat médical valable dans les 10 jours ouvrables précédant l'événement, l'Organisateur se réserve le droit d'évaluer un remboursement ou de reporter l'inscription à l'édition de l'année suivante. En cas de remboursement, le montant de l'inscription déduction faite des frais de transaction est retourné par le même canal que celui du paiement (carte de crédit ou virement bancaire). Nous vous invitons à signaler les annulations afin de permettre aux autres intéressés de s'inscrire.

Tous droits réservés